

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 octobre 2010 portant prorogation du mandat des membres titulaires et suppléants représentant les praticiens des hôpitaux à temps partiel au conseil de discipline des praticiens des hôpitaux à temps partiel

NOR : SASH1030947A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 6152-318 et R. 6152-319 ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel dans les établissements d'hospitalisation publics régis par les articles R. 6152-201 à R. 6152-277 du code de la santé publique modifié,

Arrête :

Article 1^{er}

Le mandat des membres titulaires et suppléants nommés par arrêté du 19 octobre 2005 susvisé est prorogé jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 octobre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :
Le chef de service,
F. FAUCON